

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Filangieri, Gaetano. La science de la législation, 1788. | La gradation des peines.](#)

Filangieri, Gaetano. La science de la législation, 1788. | La gradation des peines.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0474

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Filangieri, Gaetano](#)

Références bibliographiques[Filangieri, La science de la législation](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb304354705>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Filangieri, Gaetano (1753-08-22 -- 1753-08-22)

TITRE La Science de la législation

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1786

EDITEUR Paris : Cuchet , 1786

Filangieri

La sc. della Legislazione

IV. (mod. 1788.)

La gradazione de punit


475

Elle doit tenir compte de 2 choses :

1/ de la qualité du délit : " la gravité du délit est certaine ne la violation d 1 pacte.

214

"La proportion entre le punit et la qualité du délit est de déterminer particulièrement que 2 sur 1000 soit le pacte qui se voit. Le droit par lequel se viol un pacte qui a un très sévère influence sur l'ordre social doit être toujours 2 1 punit + avoir que de droit par lequel se viol un pacte d'une moindre influence."

2. de la gravité du délit  : entre d'un côté de punit et le degré de dol.

